



Monsieur le Président de la Fédération
Pour la pêche et la protection
Du milieu aquatique du Puy-de-Dôme.

Objet : Rapport sur pollution : Barrage de La Bourboule
du 13 Février 2015.

Suivi par : Jean-Noël MARTIN, Agent de développement / service garderie
Christian KIEFFER, Garde-Pêche Particulier / AAPPMA de MESSEIX.
Secteur Ouest A75 / A71
S/C du Président de la Fédération.

CIRCONSTANCES

Suite à la pollution des eaux de la Dordogne, rivière classée en 1^o catégorie piscicole, consécutive à la manœuvre ou pas, de la vanne de fond du barrage de La Bourboule, le vendredi 13 Février dans l'après-midi. Nous nous sommes rendus sur place, le mardi 17 Février 2015, afin de constater les dommages sur le milieu aquatique à l'aval de l'ouvrage.

CONSTATATIONS

Accompagné de Christian KIEFFER, garde-pêche particulier de l'AAPPMA de Messeix, nous nous rendons au pont de Chalameyroux, situé 4 km environ en amont de la retenue de Bort les Orgues. Nous observons une eau de couleur blanchâtre et un dépôt de fines dans le lit du cours d'eau, notamment sur les bords du lit de la rivière. Une mince épaisseur de fines recouvre l'ensemble des granulats du lit de la rivière et les mousses situées en bordure du cours d'eau.

Amont immédiat du pont de Chalameyroux.

*Ruisseau des Plantades, affluent
en rive droite de la Dordogne.
Les eaux sont claires, les granulats
sont propres.
Nous observons une truite fario
crevée.*

*La Dordogne vers 10h45mm, les
eaux sont blanchâtres, le fond du
cours d'eau est colmaté, les mousses
recouvertes de fines (particules
terreuses)*



**Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche
et la protection du milieu aquatique**

14 Allée des Eaux et Forêts-Site de Marmilhat/Sud
63370 Lempdes
Tél : 04 73 92 56 29 – Fax : 04 73 90 47 08
Courriel : fede63.information@wanadoo.fr

Nous continuons nos observations en remontant le cours d'eau vers les bassins de décantation des mines de Messeix. Même constat, des eaux blanchâtres, le dépôt de sédiments sableux et terreux est plus important, toujours en bordure du cours d'eau sur environ 2 à 3 m des berges de chaque côté du lit de la rivière.



Environ 25cm de dépôt de sédiments vaseux et terreux en bordure du cours d'eau sur 2 à 3 m le long des berges. Photos prises à environ 15 km à l'aval du barrage de la Bourboule au niveau de l'entrée des mines de Messeix.

En remontant le cours d'eau vers le pont de fer et en amont, le constat est identique, l'épaisseur du dépôt sur les bords du cours d'eau est plus important (environ 30 cm). Cinq jours après cette pollution, nous n'observons plus de poissons crevés mais les dégâts sur les frayères et sur les macro-invertébrés, nourriture des poissons, sont considérables. On peut estimer la perte sur les œufs ou sur les alevins de truites fario à 100% car ce situant dans les zones les plus impactées par les flots boueux. En effet, au milieu du cours d'eau, le courant plus fort ne permet pas de dépôt, rejetant sur les bords l'essentiel des matières en suspension.

Il s'agit toujours de sédiments de faible diamètre, du sable mélangé à de la vase constituant un ensemble pâteux très dense.

Les pierres, les mousses, les substrats où se trouvent la nourriture des poissons (ver de terre, macro-invertébrés...) sont entièrement colmatés. Ce colmatage, quasi-total, compromet l'avenir de ce secteur pour sa capacité de reproduction et pour les poissons survivants dans leurs recherches de nourriture.



**Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche
et la protection du milieu aquatique**
14 Allée des Eaux et Forêts-Site de Marmilhat/Sud
63370 Lempdes
Tél : 04 73 92 56 29 – Fax : 04 73 90 47 08
Courriel : fede63.information@wanadoo.fr

Sur le pont de St Sauves, 3.5 km à l'aval du barrage, nous retrouvons le garde-particulier de l'AAPPMA de la Bourboule. Nous remarquons que le dépôt de sédiments est présent sur les bords du cours d'eau mais aussi dans sa partie centrale. Les eaux charrient plus de matières en suspension. La pollution est toujours en cours, ces matières transportées par le courant continuent d'être déposées sur le substrat.



Le barrage de St Sauves, situé environ 2.5 km à l'aval du barrage de La Bourboule n'a pas servi de tampon. En effet la retenue de cet ouvrage, toujours très colmatée, n'a pas pu stocker les sédiments qui se sont déversés par-dessus.



**Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche
et la protection du milieu aquatique**

14 Allée des Eaux et Forêts-Site de Marmilhat/Sud

63370 Lempdes

Tél : 04 73 92 56 29 – Fax : 04 73 90 47 08

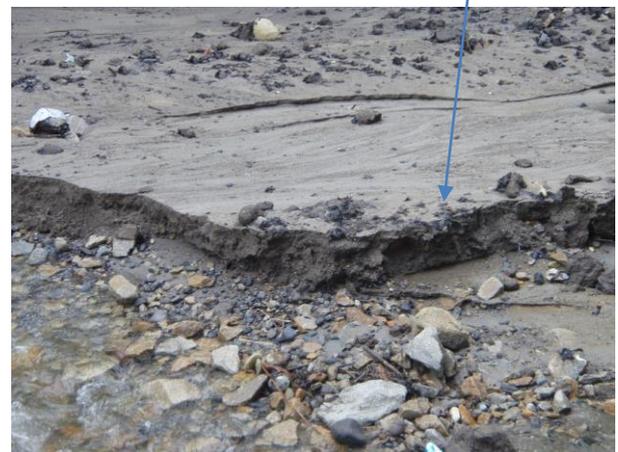
Courriel : fede63.information@wanadoo.fr

A l'aval immédiat du barrage de La Bourboule, les eaux s'éclaircissent car la vanne est refermée. D'après les déclarations du gardien, elle est étanche et en état de fonctionnement. Le dépôt est très important au pied de l'ouvrage, probablement plus 1.5 m de pierres et de boues mélangés sur 2000m² environ. Le barrage est à nouveau rempli et surverse par l'échancrure de crue, située en rive gauche. Un gros tiers seulement de sédiments et de graves semble avoir été évacué de la retenue. Le problème de la gestion de ces sédiments grossiers (pierres, grave, débris végétaux) reste à régler. Il est à craindre que sur un coup d'eau (crue de printemps, fonte de neige...), les sédiments captifs de la retenue ne viennent obstruer à nouveau cette vanne de fond.

Les eaux s'éclaircissent, le dépôt est important.



Sortie de la vanne incriminée.



**Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche
et la protection du milieu aquatique**
14 Allée des Eaux et Forêts-Site de Marmilhat/Sud
63370 Lempdes
Tél : 04 73 92 56 29 – Fax : 04 73 90 47 08
Courriel : fede63.information@wanadoo.fr

CONCLUSIONS

D'après les éléments recueillis lors de nos constatations, cette vanne de fond n'est pas automatisée et donc ne peut être manœuvrée que par l'intervention d'une personne. Les causes probables de cette vidange ne sont pas clairement établies. L'agent de l'ONEMA, rencontré ce jour sur le terrain, nous indique que l'enquête est confiée à la Gendarmerie locale. La vidange s'est déroulée en plusieurs fois, en effet les sédiments ont plusieurs fois obstrués la vanne créant accidentellement des chasses et donc des lames d'eau successives. Les questions que l'on peut se poser sont : pourquoi cette manipulation de vanne ? Qui l'a manipulée ? Sinon pourquoi la vanne était restée ouverte ? Si oui, comment est-ce possible que personne ne s'en soit aperçu ?

Les quatre AAPPMA concernées ont déposées une plainte auprès de la gendarmerie, d'autres organismes comme EPIDOR, le Parc des volcans, le SIVOM de la Bourboule risquent d'en faire autant.

Les conséquences sur le milieu sont désastreuses. La mortalité très importante, voire totale ou presque, pour les frayères et les alevins sur 2.5 km à l'aval, jusqu'au barrage de St Sauves où nous trouvons les matériaux grossiers (pierres, grave, branches etc..). Dans cette partie amont du barrage de ST Sauves, on retrouve des graviers grossiers et fins, des sables grossiers et fins, de la vase et des limons mélangés. Plus à l'aval, sur 15 kms, jusqu'à Chalameyroux, en priorité sur les bordures du cours d'eau où se trouvent les frayères, les caches et la nourriture. Le colmatage est total (substrats et berges du cours d'eau) sur les deux à trois mètres des berges. Nous avons mesuré de 25 cm à 30 cm de dépôt. Il s'agit de sédiments et de matériaux plus fins. Là aussi la perte est proche du 100% sur les frayères, les alevins, les caches et la nourriture, par le manque de dilution, la vidange entraînant plus de sédiments que d'eau à cause du faible débit de la Dordogne aux moments des faits. Par la vanne de fond il passait plus de matériaux que d'eau, la retenue se vidant par le fond. Les matériaux se sont déposés rapidement dans le lit du cours d'eau. La mortalité est totale sur les premiers kilomètres, les matériaux recouvrant tout le lit de la Dordogne. Jusqu'à Chalameyroux, les truites adultes ont pu se sauver, mais la perte sur les frayères, les alevins, leurs caches et leurs nourritures est quasi-totale.

La gestion des sédiments restant bloqués dans la retenue n'est pas réglée pour autant par cette vidange partielle de la retenue. (De notre estimation, un dixième seulement des sédiments contenus dans le barrage ont été évacués). Il est fort probable que cette vanne se retrouve à nouveau colmatée si des solutions ne sont pas proposées avant les crues de printemps.

L'Agent de développement.

Jean-Nol MARTIN.

Pièces jointes : Photos prises le jour de la vidange.



**Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche
et la protection du milieu aquatique**
14 Allée des Eaux et Forêts-Site de Marmilhat/Sud
63370 Lempdes
Tél : 04 73 92 56 29 – Fax : 04 73 90 47 08
Courriel : fede63.information@wanadoo.fr

PHOTOS du Vendredi 13 Février 2015, jour de cette pollution.



Vanne de fond, eaux boueuses chargées de matériaux.

*une partie seulement des matériaux captifs ont été déversé
dans le lit de la Dordogne, ceux se trouvant devant la pelle de
vidange. L'essentiel reste dans la retenue.*



**Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche
et la protection du milieu aquatique**

14 Allée des Eaux et Forêts-Site de Marmilhat/Sud

63370 Lempdes

Tél : 04 73 92 56 29 – Fax : 04 73 90 47 08

Courriel : fede63.information@wanadoo.fr